

5.1 Des enseignants mieux formés et mieux accompagnés

L'ESSENTIEL

La réforme améliorera le recrutement et la formation des personnels enseignants grâce à :

- La mise en place d'un recrutement à un niveau universitaire plus élevé
- Une large place accordée à la formation professionnelle par le biais des stages
- L'accompagnement des professeurs stagiaires par des tuteurs pédagogiques

➤ La mise en place d'un recrutement à un niveau universitaire plus élevé

Dans le cadre de la réforme du recrutement et de la formation des personnels enseignants, le **niveau de recrutement par concours des personnels concernés a été élevé au master (bac + 5)**.

L'objectif est d'améliorer la formation des futurs enseignants et de leur faire acquérir une **plus grande qualification professionnelle**.

De plus, cette réforme permet de rapprocher le système français de recrutement du cadre européen. De ce fait, les enseignants français bénéficieront à l'avenir d'une **formation de cinq années d'études** dont les universités assureront pleinement la responsabilité. Cette formation se fonde sur un référentiel de dix compétences, alliant la maîtrise à un haut niveau de la discipline à la capacité d'enseigner et d'animer une classe, la compétence linguistique et l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

➤ Une large place accordée à la formation professionnelle

La formation des étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement est conçue de manière à permettre une **découverte progressive du métier**. Les parcours de formation mis en place dans le cadre des nouveaux diplômes nationaux de masters feront une large place à la **formation professionnelle permettant ainsi une préparation progressive et effective à l'exercice du métier d'enseignant**.

Dès la licence les étudiants pourront acquérir des **éléments de préprofessionnalisation** grâce à des stages de découverte.

Dans le cadre de la formation universitaire, des **stages d'observation et de pratique accompagnée**, puis **des stages en responsabilité** permettront aux étudiants de se confronter aux situations professionnelles de leur futur métier. Ils seront amenés à préparer et à conduire des séquences d'enseignement et à prendre en charge la responsabilité d'une classe.



L'accompagnement des professeurs stagiaires : le tutorat

Pendant leur année de stage, les lauréats des concours bénéficieront d'un **accompagnement personnalisé, assuré par des enseignants chevronnés**, et de périodes de **formation en groupe et individualisées** pour un tiers de leur temps. Le dispositif mis en œuvre dans les académies permettra de concilier les temps de formation et d'accompagnement des stagiaires avec la nécessaire continuité du service à rendre à l'élève.

À la rentrée 2010, première année de la mise en place de la réforme, les lauréats des concours 2010 nommés fonctionnaires stagiaires auront en responsabilité une classe (premier degré) ou plusieurs classes (second degré). Cette année de prise de fonction accompagnée favorisera leur entrée dans le métier et s'inscrira dans un continuum de formation.



La formation des professeurs de la série technologique STI2D : un programme prioritaire pour accompagner le changement

Accompagner les mutations profondes de la filière

La rénovation de la série « Sciences et techniques industrielles et développement durable », qui concernera la classe de première à la rentrée de septembre 2011 et la terminale à la rentrée 2012, va donner lieu à un **important plan de formation destiné aux enseignants des disciplines technologiques**. Ce plan portera aussi bien sur les nouvelles démarches pédagogiques que sur l'évolution des contenus disciplinaires.

Une approche novatrice de la formation des enseignants

Le nouveau dispositif, tout en intégrant le mode présentiel, le complète en utilisant les **ressources des technologies numériques**.

6 000 enseignants environ bénéficieront de cette formation à distance grâce au **dispositif national pairform@nce**. Les modules, produits sous la direction de l'Inspection générale, seront mis dès janvier 2011 à la disposition des académies qui, à travers les centres de ressources STI2D en cours de création, pourront les adapter selon leurs besoins.

Cette formation à distance favorisera le travail de groupe dans les établissements, une équipe d'enseignants pouvant décider de suivre, au même moment, et au même endroit, telle séquence mise en ligne.

En fonction des résultats obtenus, cette expérience pourra être généralisée.